



NON À L'EXPLOITATION

et la traite de toutes personnes

dans le contexte de la crise ukrainienne.

Plaidoyer du Collectif

« Ensemble contre la traite des êtres humains »

6 avril 2022

CONTRE
 **LA TRAITE**
DES ÊTRES HUMAINS
www.contrelatraite.org



SOMMAIRE

Avoir une attention pour toutes les formes de traite. Une approche basée sur les droits	p.3
Protéger les personnes exilées de toutes nationalités	p.3
Créer une ligne téléphonique nationale dédiée à la traite des êtres humains	p.4
Informar des dangers d'internet	p.4
Accompagner ceux qui hébergent des personnes exilées	p.5
Sensibiliser le personnel hôtelier	p.5
Donner les outils aux bénévoles et professionnels en contact avec les personnes migrantes	p.6
Coordonner l'action	p.6
Proposer un soutien psychologique aux personnes exilées	p.7
Faire reconnaître leurs droits aux personnes exilées	p.7
Protéger en particulier les femmes et les enfants	p.8
Lutter contre toutes formes d'exploitation des mineurs	p.8
Informar des risques de la Gestation Pour Autrui	p.9



Avoir une attention pour toutes les formes de traite. Une approche basée sur les droits.

Les personnes qui fuient la guerre en Ukraine ont **des profils variés** : Ukrainien(e)s, personnes qui vivent en Ukraine de façon régulière, en cours de régularisation ou sans statut (plus de 70 nationalités ont traversé la frontière de l'Ukraine depuis le 24 février 2022) mais aussi Russes ayant affirmé qu'elles étaient contre la guerre. Il est nécessaire aujourd'hui de se préoccuper de toutes les personnes à risque d'exploitation, de traite et de tous les mineur·es à risque de disparition.

Ce qui se met en place dans le cadre de la crise Ukrainienne doit permettre d'améliorer la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains de façon durable en s'intéressant à toutes les victimes d'exploitation de toutes formes : exploitation sexuelle, mariage forcé, travail forcé, esclavage domestique, obligation à mendier, contrainte à commettre des délits....



Protéger les personnes exilées de toutes nationalités.

L'Union européenne et en particulier la France, qui en assure actuellement la présidence tournante, doivent **faire respecter le droit international** en garantissant que les Ukrainien.ne.s, ainsi que les étrange-re-s nombreux-ses à y étudier ou travailler, à y être réfugié.es, obtiennent une protection dans les pays de l'Union européenne.

Cette protection doit se faire sans écarter les autres personnes demandeuses d'asile et réfugiées déjà présentes en France qui ne sont pas des ressortissant.es ukrainien.ne.s.



Créer une ligne téléphonique nationale dédiée à la traite des êtres humains

A ce jour, en France, il n'existe pas de ligne téléphonique nationale dédiée à la traite des êtres humains disponible 7jours/7 et 24heures/24.

Donner plus de moyens aux dispositifs existants ou en créer des complémentaires favoriserait l'identification des victimes et permettrait une meilleure orientation vers les structures spécialisées sur tout le territoire.



Informar des dangers d'internet

Face à la situation de crise **des réponses immédiates sont nécessaires, internet et les réseaux sociaux** sont de précieux espaces d'information, d'échanges et d'entraide, ce sont également des espaces à fort risque de fausses informations et de recrutement par des personnes malintentionnées profitant de la crise et de la détresse des adultes et des enfants.

Nous rappelons la nécessité d'informer les personnes à risque des dangers existants sur internet et les réseaux sociaux. Nous rappelons la responsabilité des sites et plateformes de contrôler et signaler les contenus proposés mettant en danger ou impliquant des enfants.



Accompagner ceux qui hébergent des personnes exilées.

L'**Hébergement citoyen** est plébiscité par les autorités pour faire face à l'afflux des migrants. Des **plateformes sur internet** sont notamment mises en place pour favoriser la mise en relation entre les particuliers et les personnes en quête d'un hébergement. Ces mises en relation **peuvent mettre en difficulté** : à la fois les **familles accueillantes**, qui se retrouvent à accompagner les personnes qu'elles hébergent dans leurs démarches administratives, trop souvent, sans aide de professionnel·les ; mais aussi les **personnes hébergées**, qui peuvent être victimes de citoyens mal intentionnés, et soumises à la traite des êtres humains.

Nous sollicitons davantage de moyens pour les associations qui favorisent un encadrement des foyers accueillants afin d'exercer un accompagnement professionnel et une sécurité accrue.



Sensibiliser le personnel hôtelier

L'**hébergement hôtelier** peut s'avérer être un lieu à **risque** pour les personnes réfugiées. Différents points de vigilance existent : la présence de proxénètes aux abords des hôtels, des demandes de participation aux tâches ménagères de la part des hôteliers, des faits d'exploitation sexuelle suspectés par le personnel hôtelier mais non signalés.

Nous appelons à la sensibilisation du personnel hôtelier aux problématiques de traite des êtres humains ainsi qu'à un renforcement du suivi des conditions d'accueil des réfugiés dans les établissements.



Donner les outils aux bénévoles et professionnels en contact avec les personnes migrantes

D'après les chiffres du gouvernement, 36 000 Ukrainien·nes sont arrivés·es en France au 2 avril 2022. Cette augmentation rapide a conduit à la mise en place de plusieurs **points d'accueil par les institutions avec des associations**. C'est le cas à la gare de l'Est et du Nord à Paris, ou à l'aéroport de Beauvais, par exemple. Ils permettent aux réfugiés une **prise en charge administrative, humaine, médicale ainsi que des aides pour les orienter vers des structures d'hébergement**. Mais ces lieux sont également les terrains de prédilection de personnes malintentionnées voire des réseaux d'exploitation qui abusent des vulnérabilités des réfugié·es.

Ainsi, nous sollicitons un soutien financier pour mener des actions de sensibilisation à la lutte contre la Traite des Êtres humains auprès des aidants dans ces points d'accueil. Il est nécessaire que les bénévoles et professionnel·les directement en contact avec les personnes migrantes ukrainien·es lors de leur arrivée en France puissent, à l'aide d'outils, les avertir sur les risques liés à l'exploitation.



Coordonner l'action

En parallèle, il est important que les personnes assurant leur suivi dans la durée puissent **à partir d'indicateurs, repérer les victimes potentielles et les orienter vers des associations spécialisées**. Nous attirons votre attention sur l'organisation et l'expertise de ces réseaux de traite des êtres humains dont l'existence et les modes opératoires sont souvent méconnus.

Les autorités, les institutions et les associations engagées dans l'accueil des personnes réfugiées doivent donner une réponse coordonnée, fluide et sécurisée dans la mise à l'abri des victimes ou potentielles victimes.



Proposer un soutien psychologique aux personnes exilées

La **santé** des personnes réfugiées est une préoccupation majeure tant au niveau physique compte tenu du contexte de violences, des conditions de départ et de voyage qu'au niveau psychologique. Nous savons que les fragilités psychologiques, l'exposition à un environnement à forte charge traumatique viennent altérer les capacités de discernement des personnes et risquent de les mettre dans un état de détresse psychique les rendant vulnérables aux situations d'exploitation.

Il est important que le soutien psychologique par des professionnels formés soit systématiquement proposé au même titre que des réponses aux besoins primaires (hébergement, alimentation, soins médicaux). Nous savons qu'offrir un espace d'écoute et de parole aux personnes fragilisées revêt une dimension préventive et de renforcement des capacités face à des potentielles situations de violences futures. A cet effet, il est nécessaire d'orienter systématiquement les enfants victimes vers des structures pluridisciplinaires permettant à la fois l'accueil de l'enfant, l'écoute de sa parole et d'apporter des soins médicaux et psychologiques.



Faire reconnaître leurs droits aux personnes exilées

La pénurie actuelle de candidat.e.s sur des emplois de « femmes de ménages », ou aide à la personne, dans la restauration, le nettoyage des entreprises, le textile, l'agriculture,... laisse à craindre que certains profitent de la **vulnérabilité des personnes fuyant l'Ukraine et qui recherchent un travail**.

Il est important de sensibiliser et d'informer les personnes exilées quant à leur droit au travail, à la santé et à l'hébergement. Une meilleure connaissance du système français et de son fonctionnement permet d'éviter les risques d'exploitation. Leur donner les outils pour qu'ils puissent identifier par eux-mêmes, ce qui est légal, de ce qui ne l'est pas. (Qu'est-ce qu'un contrat de travail ? Qu'est-ce que l'assurance maladie ? Quelles sont les démarches et les structures qui permettent d'y avoir accès ?).

Faire savoir qu'il est illégal de contraindre une personne à vendre des actes sexuels. Faire connaître les numéros d'appel violences sexuelles ou sexistes et autres numéros d'urgence et donner la possibilité financière à ces numéros d'appel de recourir à des traducteurs·trices en langues ukrainienne et russe.



Protéger en particulier les femmes et les enfants

La majorité des réfugié·es qui fuient actuellement le conflit sont **des femmes et des enfants**. Leur **protection** doit être une réelle préoccupation. Bien qu'il faille saluer les nombreux élans de solidarité et générosité, monter dans la voiture d'un inconnu ou rester dans une maison avec un inconnu crée des risques, en particulier pour les femmes et jeunes filles voyageant seules, ne parlant pas la langue du pays d'accueil. Ce sont des femmes et jeunes filles qui arrivent épuisées et désorientées, elles sont loin de leur proches, l'exploitation sexuelle est donc un réel danger.

Il y a un besoin urgent de protection solide et de services coordonnés pour accompagner les réfugié.e.s ukrainien.ne.s, comme tous les réfugiés et notamment les femmes. Il convient d'ajouter que les réseaux d'exploitation sexuelle d'Europe de l'Est installés en France sont très actifs et organisés.



Lutter contre toutes formes d'exploitation des mineurs

L'exploitation sexuelle des mineurs a augmenté drastiquement depuis quelques années en France. Nous constatons notamment que l'ASE ne dispose pas d'assez de moyens pour assurer la protection des mineur(e)s exploités sexuellement, et prévenir des recrutements qui peuvent être faits au sein des structures d'accueil et d'hébergement. L'afflux et la vulnérabilité des nouveaux mineurs non accompagnés ukrainiens risquent d'alimenter ce phénomène.

La lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs doit être considérée comme un réel point de vigilance. D'autant plus que l'escorting et le phénomène de "prostitution indoor" compliquent le repérage et l'orientation des victimes.

Il est de ce fait important d'informer les mineur·es que les contraindre à des actes sexuels tarifés est interdit par la législation française.

Important aussi de leur faire savoir qu'il existe des centres de planification et d'éducation familiale gratuits où ils et elles peuvent être écouté·es et obtenir soins et conseils pour leur santé.



Informez des risques de la Gestation Pour Autrui

L'Ukraine autorise la **gestation pour autrui, GPA**. Pendant la crise sanitaire du COVID-19, beaucoup de bébés sont restés bloqués dans le pays et, même après l'assouplissement des restrictions, des dizaines de bébés n'ont pas été récupérés par les parents d'intention. Un sort similaire pourrait toucher les bébés nés pendant ce mois-ci ou qui vont naître dans les mois à venir. Les femmes en situation de détresse pourraient décider de devenir mères porteuses, avec le risque de devoir quitter le pays d'un moment à l'autre en se réfugiant dans un pays tiers et en devenant des proies d'autres formes d'exploitation, si elles n'ont aucune ressource économique sur laquelle pouvoir compter.

La loi ukrainienne prévoit que l'acte de naissance des enfants nés de mères porteuses indique les parents d'intention comme parents. Aussi il existe un fort risque que les enfants nés dans ces conditions soient privés du droit fondamental de chaque enfant à avoir une identité.

Cette situation dramatique vient mettre en lumière les aspects préoccupants du cadre réglementaire de la gestation pour autrui dans certains pays, de la problématique dans une perspective transnationale, au regard de la protection des enfants et des risques de traite.

La population, et les couples en particulier, devraient être informés des réalités du recours aux mères porteuses / à la Gestation Pour Autrui et des risques existants : placement dans un orphelinat si les parents d'intention / clients des agences de GPA changent de projet.

Pour les enfants placés en orphelinat, risque conséquent de négligence, de vente avec fort risques d'exploitations (par ex : exploitation sexuelle, domestique, prélèvement et vente d'organes, etc.) ; pour les mères porteuses : si les « parents d'intention » décident qu'ils ne veulent plus l'enfant, être obligées d'avorter et, si elles ne le font pas, devoir rendre les paiements ; ne pas pouvoir fuir d'un lieu dangereux avant d'accoucher.

Selon les législations en vigueur, les enfants nés de GPA sont extrêmement vulnérables et non protégés dès leur naissance. La dimension financière de la gestation pour autrui et les pratiques commerciales des agences spécialisées devraient être davantage contrôlées et connues des couples s'engageant dans cette démarche. Les femmes ukrainiennes réfugiées en France doivent être informées de l'interdit de la GPA en France pour éviter qu'elles ne reçoivent des sollicitations à cette fin.

Les membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »

Action Catholique des Femmes, AFJ, Agir Contre la Prostitution des Enfants, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Amicale du Nid, Armée du Salut, Association pour la Réadaptation Sociale, Aux Captifs la libération, Comité Contre l'Esclavage Moderne, Comité Protestant évangélique pour la Dignité Humaine, Congrégation Notre Dame de Charité du Bon Pasteur, Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant, ECPAT France, Fédération des Acteurs de la solidarité (FAS), Fédération de l'Entraide Protestante, Espoir CFDJ-Service Jeunes errants, Fondation Jean et Jeanne Scelles, Hors la rue, Justice et Paix France, Koutcha, La Cimade, La Voix de l'enfant, Les Champs de Booz, Mouvement du Nid, Organisation Internationale Contre l'Esclavage Moderne, Planète Enfants et Développement, SOS Esclaves, et le Secours Catholique Caritas France qui coordonne le Collectif.

Coordinatrice

Geneviève Colas

genevieve.colas@secours-catholique.org

+ 33 6 71 00 69 90



Son site internet www.contrelatraite.org
associé à une newsletter mensuelle à laquelle on peut
s'abonner sur le site

CONTRE
 **LA TRAITE**
DES ÊTRES HUMAINS

NON À L'EXPLOITATION ET À LA TRAITE DE TOUTES PERSONNES dans le contexte de la crise ukrainienne.
Plaidoyer du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » - 6 avril 2022